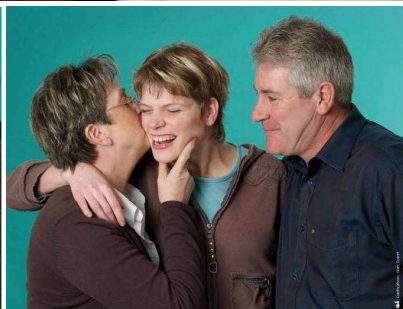


Dossier de presse

2011



visuels de la campagne de communication

CONTACT PRESSE : Béatrice du RETAIL, tél. : 01 47 17 19 32, email : beatrice.du.retail@perce-neige.org



Edito

Le handicap mental ne régresse pas.
Il concerne tout le monde...

... Il mérite d'être mieux connu pour
être mieux soutenu.

Lorsqu'en décembre 1965, mon grand-père lance son appel à l'ORTF pour lever le voile sur la question des « enfants pas comme les autres », il ne s'attend pas à un tel élan de générosité de la part de l'opinion publique. C'est l'année suivante que naît Perce-Neige avec pour mission de permettre aux personnes handicapées mentales de vivre le mieux possible leur différence. A l'époque, tout ou presque reste à faire et à définir. Il faut en effet inventer et organiser de nouvelles solutions pour la prise en charge et la qualité de vie de ces personnes singulières.

Grâce à la notoriété de Lino Ventura et à la légitimité de son combat, Perce-Neige recueille alors rapidement des dons importants de la part du public. Dans un premier temps, ces sommes permettent d'aider financièrement des associations de parents pour créer des établissements adaptés à la prise en charge et l'accompagnement des personnes handicapées.

En 1976, Perce-Neige est reconnue association d'utilité publique. Elle décide de créer ses propres structures d'accueil : les « Maisons Perce-Neige ». La première construite en 1982 à Sèvres, dans les Hauts-de-Seine, est bientôt suivie par d'autres établissements dans les Alpes-Maritimes, la Meuse, le Maine-et-Loire, les Yvelines...

En 1995, le Conseil d'Administration me fait l'honneur de me confier la Présidence de cette belle Association. J'assume cette responsabilité avec

Présentation générale	p 1
L'association Perce-Neige, le handicap mental	
Histoire	p 2
Mission et philosophie	p 3
Réalisation d'une Maison Perce-Neige	p 4
Les établissements et les projets	p 5
Aider Perce-Neige	p 6

enthousiasme et décide de poursuivre avec toute l'énergie possible la mission initiée par mon grand-père.

Au cours de ces quinze dernières années, nous avons accéléré notre développement en ouvrant plus d'une vingtaine de nouvelles Maisons Perce-Neige. Il est en effet de notre devoir de proposer des solutions à ces nombreuses familles qui vivent un véritable « parcours du combattant » pour la prise en charge de leur enfant handicapé mental ou polyhandicapé devenu adulte.

Sous la pression des besoins également ressentis par les pouvoirs publics, nous avons diversifié nos initiatives en créant différents types d'établissements : Foyers de vie, Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Il nous importe également de déployer des solutions innovantes et alternatives (familles d'accueil spécialisées, accueil temporaire au sein de nos établissements) afin de tenter de répondre de manière individualisée aux besoins émergents.

C'est grâce à la participation et au soutien que nous accordent les institutions, les pouvoirs publics, les familles, les donateurs et les partenaires que toutes ces réalisations deviennent possibles. Je tiens ici à les en remercier très chaleureusement, car sans eux, nos nombreux projets n'auraient pu aboutir.

Notre tâche est loin d'être terminée. Ainsi, nous poursuivons notre développement par la création ou la reprise d'établissements, notre objectif majeur restant la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles.

Christophe Lasserre-Ventura
Président de Perce-Neige

L'association Perce-Neige

Créée en 1966, à l'initiative de **Lino VENTURA**, pour venir en aide aux personnes handicapées mentales et leur permettre de vivre le plus harmonieusement possible leur différence.

Présidée depuis 1995 par **Christophe LASSERRE-VENTURA**, petit-fils aîné de Lino VENTURA.

Perce-Neige joue un rôle majeur par ses actions concrètes et sa connaissance du handicap :

- Réalisation de maisons de vie pour accueillir les personnes handicapées mentales,
- Conseil et soutien auprès des familles,
- Interpellation des pouvoirs publics.

Les Maisons Perce-Neige

Réalisés par l'association sur fonds propres, ces établissements ont une capacité d'accueil limitée (30 à 40 places) et offrent un cadre de vie agréable et convivial, favorisant l'épanouissement des résidents. Le personnel d'encadrement est choisi tant pour ses qualifications professionnelles que pour ses valeurs humaines.

Dans les 'Maisons Perce-Neige', le projet d'accompagnement global, à la fois éducatif, psychologique (et paramédical dans les établissements médicalisés), doit permettre une plus grande ouverture relationnelle et l'expression de la personnalité de chacun menant vers une autonomie adaptée.

Perce-Neige en quelques chiffres

- Depuis sa création, Perce-Neige a participé à la création de **50** établissements sur l'ensemble du territoire.
- Depuis 2008, Perce-Neige a réalisé **8** nouvelles maisons.
- **27** établissements accueillent aujourd'hui près de **700** personnes handicapées.
- Nombre total de salariés : **800**

Perce-Neige : 102 bis, Bd Saint-Denis, 92415 Courbevoie Cedex
Tel : 01 47 17 19 30 - www.perce-neige.org

Association Loi de 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 25/11/1976.

Le handicap mental

Ses origines

Elles sont diverses :

- à la **conception** : maladies génétiques, aberrations chromosomiques.
- pendant la **grossesse** : radiation ionisante, virus, médicaments, parasites, tabac, alcool...
- à la **naissance** : souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité.
- au cours de la **vie** : maladies infectieuses, virales ou métaboliques, intoxications, traumatismes crâniens (accident vasculaire cérébral, tentative de suicide...)



Le handicap mental en quelques chiffres

- Près de **700 000** personnes, enfants et adultes, atteintes d'un handicap mental en France.
- **40 000** : nombre de places manquantes pour accueillir les personnes handicapées mentales.

Perce-Neige : une histoire de coeur

En 1965, Lino VENTURA, père d'une fillette handicapée mentale, prend conscience que la cause des personnes handicapées n'est pas suffisamment défendue en France. Il décide de sensibiliser le public lors d'un appel télévisé qui marquera les mémoires.

1965-1966 : L'appel

Entouré de ses amis – notamment Jean **Gabin**, **Pierre Tchernia**, **Charles Aznavour** – Lino Ventura alerte le public et met sa notoriété au service de l'enfance inadaptée. Immédiatement, les français répondent généreusement à son appel : Lino Ventura fonde l'Association Perce-Neige en 1966.

1967-1975 : Les premières victoires

Perce-Neige va d'abord aider les associations déjà existantes. Dans le même temps, Lino Ventura et ses amis vont sensibiliser les pouvoirs publics pour qu'ils reconnaissent enfin les besoins des enfants handicapés et de leurs familles.

Une première grande victoire est obtenue avec le vote **en 1975 de la loi en faveur des personnes handicapées**.

1976-1990 : Les Maisons Perce-Neige

Reconnue d'utilité publique, Perce-Neige intensifie son action et développe un nouveau concept : les Maisons Perce-Neige.

De petite taille (30 à 40 personnes), ces structures ont pour vocation d'offrir un lieu de vie convivial destiné à favoriser l'épanouissement des résidents.

Lino Ventura nous quitte en 1987. Perce-Neige poursuit sa mission.

1990-2010 : Les grandes avancées

Grâce au soutien des donateurs, l'association réalise de nouvelles Maisons Perce-Neige dans différents départements.

En 1995, Christophe Lasserre-Ventura, petit-fils du fondateur, est élu Président de Perce-Neige.

En 2011, ce sont 27 établissements qui sont gérés par l'association.



'Le principal et le plus important, c'est de voir ces enfants heureux.'

Lino VENTURA

Perce-Neige a choisi d'offrir aux personnes atteintes d'un handicap mental, la **chaleur d'un foyer tout au long de leur vie**. Ce choix répond aux attentes des familles dont la grande inquiétude réside dans l'avenir de leurs enfants après leur disparition.

La vocation première de Perce-Neige est d'aider les personnes atteintes de déficiences mentales à vivre **le plus harmonieusement et dignement possible leur différence**. L'association a également pour mission de **faire évoluer le regard de la société** sur les personnes handicapées mentales.

Fidèle au précepte de Lino Ventura « *Il faut avoir la dignité et le courage de les emmener jusqu'au bout de leur vie* », Perce-Neige s'est fixée **deux axes prioritaires** pour mener à bien sa mission.

Agir en faveur des personnes handicapées

La construction des Maisons Perce-Neige

Les Maisons Perce-Neige sont de petites unités de vie, conçues avant tout pour apporter la sécurité affective aux résidents grâce à un encadrement à la fois chaleureux et qualifié. Les installations permettent à chacun de pratiquer diverses activités créatives, culturelles et sportives.

L'aide à la construction de structures d'accueil

Depuis 1982, et parallèlement à la construction directe de Maisons Perce-Neige, l'association peut soutenir d'autres structures pour la création de foyers destinés aux personnes handicapées. En contrepartie de cette aide, elle y réserve des places pour ses ressortissants.

Sensibiliser, interpeller les pouvoirs publics

Perce-Neige mène une action d'information et de communication régulière auprès de ses partenaires institutionnels ainsi que du grand public, afin de faire connaître les besoins et attentes des personnes handicapées et de leurs familles. L'association diffuse le plus largement possible ses campagnes de communication et publications pour faire adhérer le public à sa cause.

Perce-Neige réalise différents types d'établissements afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et polyhandicapées. Elle développe également des structures adaptées aux personnes autistes et aux personnes vieillissantes.

En 2011, Perce-Neige gère :

- **14** Foyers de Vie
- **7** FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), dont trois destinés à des adultes vieillissants
- **5** MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), dont une pour autistes
- **1** IME (Institut Médico-Educatif)

La majorité de ces implantations provient d'une création ex-nihilo, mais aussi de reprises d'associations existantes à la suite d'opérations de fusion.

Perce-Neige envisage d'autres évolutions, des formules innovantes, une participation plus active à la formation dans un secteur médico-social et des liens plus forts avec la recherche médicale.



Réalisation d'une Maison Perce-Neige

L'esprit Perce-Neige

Les Maisons Perce-Neige sont construites dans un cadre propice à l'épanouissement personnel des résidents handicapés mentaux.

Situation : le lieu d'implantation d'une Maison Perce-Neige est déterminé en fonction de son environnement de proximité (espaces verts, présence d'éléments favorisant l'intégration des résidents dans la cité, installations sportives et culturelles, services de soins médicaux...).

Capacité d'accueil : les Maisons Perce-Neige sont de petites entités dont la capacité d'accueil est de 30 à 40 lits. L'objectif est d'apporter aux résidents une attention personnalisée grâce à la qualité d'un encadrement qualifié et chaleureux.

Cadre de vie : l'architecture et l'environnement matériel des installations sont pensés dans un souci de confort, de convivialité et de loisirs. De nombreuses activités culturelles, créatives et sportives rythment et animent le quotidien des résidents.

Le personnel : administratif, éducatif (éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques), paramédical (psychologues, médecins et autres) et services généraux est recruté par Perce-Neige qui, d'une manière générale, a la responsabilité pleine et entière de la gestion de l'établissement.



La réalisation

Si l'association participe significativement aux frais de construction de la Maison, le financement est assuré par la collectivité (Etat, Département) à travers le *prix de journée*.

Recensement : en collaboration avec les instances sociales (MDPH¹, Conseil Général ou ARS) l'association est amenée à effectuer un recensement des besoins dans une zone bien définie.

Recherche du lieu : Perce-Neige recherche, souvent avec l'appui des relais locaux, un terrain ou un lieu d'accueil possible pour recevoir ce nouvel établissement.

Définition du projet : les besoins du département, le type de structure envisagée, le nombre de places, le lieu d'implantation prévu, un budget prévisionnel de construction et de fonctionnement sont établis.

Validation du projet³ : Présentation du dossier devant un comité (CROSMS²) qui doit émettre un avis favorable sur tous les aspects du projet.

L'administration de tutelle doit signifier son agrément par voie d'arrêté.

L'étape suivante est le démarrage de la construction dont Perce-Neige assure le financement en qualité de maître d'ouvrage avec ses fonds propres, le recours à des emprunts et, parfois, des subventions des collectivités.

L'admission des résidents : c'est pendant cette période que la Commission Médicale de Perce-Neige, après orientation de la CDAPH⁴ procède à l'examen des dossiers de candidatures des futurs résidents.

Prix de journée : somme allouée par la collectivité pour toute une journée de présence d'un résident dans l'établissement. L'ensemble des prix de journée perçus constitue le budget de fonctionnement de l'établissement.

Prise en charge des prix de journée : L'Assurance Maladie, pour les établissements médicalisés sous tutelle de l'Etat (pour les Maisons d'Accueil Spécialisées, la totalité ; pour les Foyers d'Accueil Médicalisés, uniquement la partie médicalisée).

Le Département à l'origine du domicile du résident et non celui d'implantation du foyer Perce-Neige, pour les autres établissements (Foyers de Vie, Foyers d'Hébergement, Foyers d'Accueil Médicalisés, pour la partie non médicalisée).

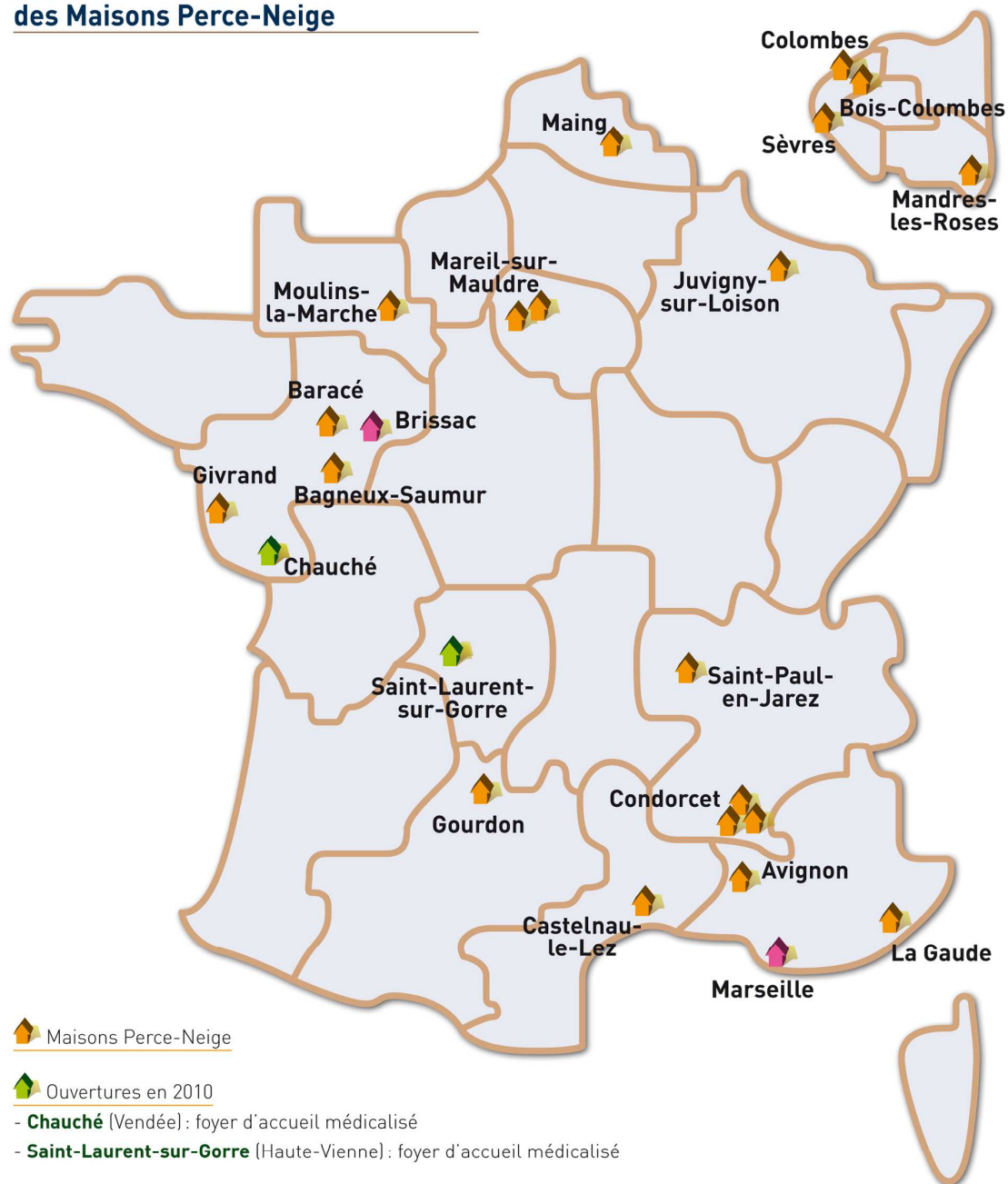
¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées

² Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale

³ Procédure qui va évoluer à partir de 2011 avec la mise en place des ARS

⁴ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Implantation des Maisons Perce-Neige



 Maisons Perce-Neige

 Ouvertures en 2010

- **Chauché** (Vendée): foyer d'accueil médicalisé

- **Saint-Laurent-sur-Gorre** (Haute-Vienne): foyer d'accueil médicalisé

 Ouvertures en 2011

- **Brissac** (Maine-et-Loire): foyer d'accueil médicalisé pour autistes

- **Marseille** (Bouches-du-Rhône): foyer d'accueil médicalisé pour autistes



Aider Perce-Neige

Comment soutenir l'association ?

Parce qu'il manque encore trop de structures pour accueillir et accompagner les personnes handicapées mentales, notre devoir à tous est de les aider. Pour cela nous avons besoin de votre soutien. Aidons-les ensemble à vivre le mieux possible leur différence et à prendre leur place dans la société.

Il existe plusieurs manières de nous soutenir :

Donner en ligne :

sur notre site sécurité, un soutien rapide, simple et efficace (www.perce-neige.org)

Donner par chèque ou virement, (CCP 0615606T PARIS)

Faire un don régulier :

par prélèvement automatique. Une solution avec un double avantage : elle nous permet de mieux planifier nos projets en ayant une vision claire de nos moyens. De plus, c'est un mode de paiement qui vous permet de répartir votre soutien financier tout au long de l'année.

Faire un legs, une donation ou souscrire une assurance-vie :

c'est témoigner, au-delà de votre propre existence de votre engagement auprès des personnes handi-

capées. C'est également leur faire une promesse : celle d'un avenir meilleur et de jours heureux.

Notre service 'legs et donations' se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Votre contact : **Madame Anne Bloch-Trefousse**

Tél. : 01 47 17 19 34

Email : a.btrefousse@perce-neige.org

Les avantages fiscaux

Vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 %** de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà, report possible sur les 5 années suivantes).

Un don de **100 €** après déduction fiscale ne vous coûtera que **34 €**.

Les partenariats

Opération de produit-partage

Perce-Neige et l'entreprise partenaire partagent le bénéfice de la vente d'un produit déterminé ensemble. Le client/consommateur consomme ainsi de manière 'solidaire' puisqu'une partie de son achat est reversée à Perce-Neige. L'entreprise devient 'entreprise citoyenne'.

Programme de fidélité

Le programme de fidélité est un soutien simple et concret. L'entreprise propose à ses clients de reverser la totalité, ou une partie, des points cumulés sur leur carte de fidélité au profit de Perce-Neige.

Mécénat associé (programme d'abondement)

Les salariés de l'entreprise se mobilisent et soutiennent Perce-Neige par un don financier. L'en-

treprise alloue à son tour un montant au moins égal à ce que les salariés sont prêts à verser.

Sponsoring sportif

Depuis plusieurs années, Perce-Neige organise un Trophée de Golf caritatif dont l'intégralité des recettes est reversée à l'Association. Une entreprise peut sponsoriser cette manifestation (dotation financière ou produit).

Bannière internet, espaces gracieux

A travers un site internet, des newsletters, des e-mailings...

Les dons des sociétés sont déductibles, à hauteur de 60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Perce-Neige est membre du **Comité de la Charte du don en Confiance** et respecte les règles édictées par ce Comité sur la rigueur de gestion, la qualité de communication et de collecte de fonds .